

# La durabilité chez Lucart - introduction

Le **développement durable**, valeur fondamentale pour Lucart, est intégrée à la stratégie d'entreprise.

**Évolution historique** : de 1953 à aujourd'hui, avec des étapes clés telles que EcoLucart, EcoNatural, les certifications ISO et les partenariats sociaux (par exemple, Save the Children).

**Objectif** : créer de la valeur pour toutes les parties prenantes et communiquer de manière transparente et authentique.



## Défis sur la durabilité

- L'Agenda 2030, avec ses 17 ODD, constitue la stratégie mondiale des Nations Unies visant à promouvoir et à concrétiser le développement durable.
- La durabilité ne se limite pas à l'environnement, mais englobe également les aspects sociaux et économiques.
- Les entreprises doivent contribuer aux trois piliers « Personnes, Planète, Prospérité ».



## Parcours de l'entreprise vers la durabilité

- Nécessité d'une feuille de route claire, d'une approche stratégique et d'outils d'évaluation pour intégrer efficacement le développement durable dans les activités de l'entreprise.
- RSE (Responsabilité sociale des entreprises) : engagement en faveur des personnes, de la planète et du profit (stratégie).
- ESG (Environnement, Social, Gouvernance) : approche opérationnelle assortie d'objectifs mesurables (actions).

[www.lucartprofessional.com](http://www.lucartprofessional.com)



## Communication durable et directives européennes

- Un message de communication efficace doit reposer sur des données concrètes et vérifiables, être clair, cohérent, transparent et authentique.
- Le Pacte vert pour l'Europe (2019) est la stratégie globale de l'UE pour la transition écologique et la neutralité climatique d'ici 2050, un cadre comprenant un ensemble d'initiatives législatives et politiques.
- La directive sur les allégations écologiques (2024/825/UE) est une initiative spécifique du Pacte vert, conçue pour réglementer les allégations environnementales formulées par les consommateurs au sujet de leurs produits. Elle protège les consommateurs en leur fournissant des informations fiables, en luttant contre le greenwashing, en garantissant la transparence grâce à des allégations claires, prouvées et certifiées et en interdisant les écolabels autodéclarés à moins qu'ils ne soient vérifiés par des tiers.



## Reporting et directive CSRD

- Le rapport de développement durable est un outil essentiel pour rendre compte des résultats ESG.
- À partir de 2024, l'obligation de reporting non financier s'appliquera à de nombreuses entreprises (directive CSRD). En 2027, Lucart devra établir un rapport portant sur l'exercice 2026.
- **Lucart** élabore son rapport de développement durable depuis 2004.
- Les normes européennes ESRS visent à harmoniser le reporting.



## Évaluation de la durabilité : focus sur EcoVadis

- EcoVadis évalue les politiques, les actions et les résultats dans 4 domaines : l'environnement, l'éthique, les droits de l'homme et les achats.
- Il ne s'agit pas d'une certification, mais d'un système de notation.
- Utile pour améliorer et communiquer sur la dynamique de développement durable.

Lucart a obtenu la note **Platinum** pour la quatrième année consécutive.

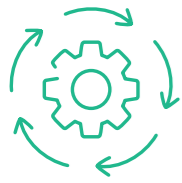


### GLOSSAIRE

- **Greenwashing** - Communication trompeuse et mensongère concernant les actions ou l'impact environnementaux (vague, non transparente, incohérente), qui nuit à la réputation et à la confiance.
- **ODD** - Objectifs de développement durable - 17 objectifs dans les domaines environnemental, économique, social et institutionnel, s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2030.
- **RSE** - Responsabilité sociale des entreprises - stratégie de gestion selon laquelle une entreprise s'engage à être responsable envers les personnes, la planète et le profit.
- **ESG** - Environnement, Social, Gouvernance - la perspective pratique et axée sur les détails de la durabilité.

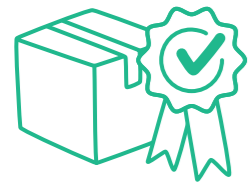
- **GES** - Gaz à effet de serre - émissions comprenant 7 gaz différents.
- **ECOVADIS** - Outil ESG international pour l'évaluation des systèmes de gestion de la durabilité.
- **Rapport de durabilité** - outil permettant de rendre compte des résultats économiques, sociaux et environnementaux.
- **CSRD** - Directive sur le reporting de durabilité des entreprises.
- **ESRS** - Normes européennes pour le reporting de durabilité.





## Analyse du cycle de vie (ACV)

- L'ACV évalue les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service. Elle permet d'effectuer des comparaisons fiables entre des produits d'un même secteur. Non certifiable.
- Modèles : du berceau à la tombe, du berceau à la porte, du berceau au berceau, de la porte à la porte.
- Se réfère à la norme ISO 14040/44, indicateurs multiples (par ex. CO<sub>2</sub>eq, consommation d'eau).
- Applications : EPD, PEF, empreinte carbone du produit (CFP), empreinte hydrique du produit (WFP).
- CFP-Systematic Approach (CFP-SA) : gestion simplifiée de l'empreinte carbone de plusieurs produits au sein d'une même organisation (ISO 14067).
- Expériences de **Lucart** :
  - Études ACV sur les produits Fiberpack®.
  - Outil ESC : calculateur d'économies environnementales, basé sur une étude ACV.
  - EPD publiques disponibles pour des produits spécifiques.
  - Mise en œuvre de la méthode CFP-SA.



## Labels environnementaux des produits

- Les labels et déclarations environnementaux volontaires se réfèrent à la norme ISO 14020.
- Type I : programmes d'éco-label avec des critères clairement définis, basés sur un système multicritères axé sur l'ensemble du cycle de vie du produit, certifiés par un organisme tiers (EU Ecolabel, Nordic Swan, Der Blaue Engel, FSC™...).
- Type II : label environnemental autodéclaré pour les produits et services sans critères ni systèmes de labellisation ; ces déclarations doivent être prouvées et ne pas induire en erreur ; elles ne nécessitent pas de certification par un tiers mais peuvent en bénéficier (Recyclable, TUV AUSTRIA, OK Compost, Remade in Italy®, FSC™ Recycled, ...).
- Type III : déclarations environnementales = pour des aspects spécifiques des produits selon une approche du cycle de vie, vérifiées et validées (EPD, PEF, ...).
- ISO 14026 : communication des impacts environnementaux (empreinte carbone/eau).
- Autres certifications spécifiques : FSC™, PEFC, OK Compost, Remade in Italy®, OK Recycled.



## Nouvelles réglementations et engagements futurs

- CSDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) : encourage les entreprises à agir de manière responsable et durable tout au long de la chaîne de valeur, en identifiant et en gérant les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement.
- Intégration des risques climatiques dans les systèmes de gestion ISO.
- **Lucart** s'engage à adopter le code de conduite de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) d'ici 2025.



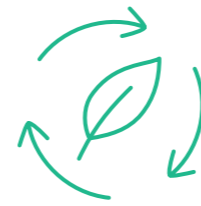
## Systèmes de gestion et normes ISO

- Un système de gestion est un ensemble de politiques et de processus qui aide une entreprise à respecter les normes de qualité et à intégrer des valeurs telles que la durabilité, la sécurité et la qualité dans ses activités.
- Principales normes : ISO 45001 (santé et sécurité), ISO 9001 (qualité), ISO 50001 (énergie), ISO 14001 (social) et EMAS (environnement), PAS24000, SA8000, BSCI, SMETA (social).
- Certification possible par des tiers sur une base volontaire.



## Emballages durables

- Caractéristiques principales : renouvelabilité, recyclabilité, biodégradabilité, compostabilité.
- Réglementations européennes PPWD et PPWR :
  - Objectifs : réduction de 15 % des emballages d'ici 2040.
  - Recyclabilité totale d'ici 2030.
  - Interdiction des PFAS dans les emballages alimentaires d'ici 2026.
  - Mention des ingrédients transformés contenus dans l'emballage sur les étiquettes.
- L'engagement de **Lucart** :
  - Vision circulaire : aucun emballage ne devient un déchet.
  - Innovations : emballages Mater-Bi® (1997), emballages sans plastique (2019), emballages en papier recyclé (2020).
  - 100 % des emballages utilisés sont recyclables ou compostables.
  - 2024: 82 % des emballages contenant plus de 30 % de matériaux recyclés.

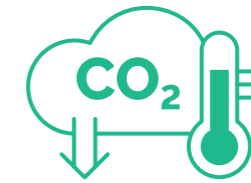


## Économie circulaire

- Transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire : prolonger le cycle de vie des produits afin de réduire au minimum les déchets et l'impact environnemental, et parvenir à une croissance économique sans augmentation correspondante de la consommation des ressources naturelles.
- Objectif : préserver la valeur des ressources naturelles au fil du temps.
- Famille de normes ISO 59000 : normes internationales pour la mise en œuvre de l'économie circulaire.
- Cradle to Cradle (C2C) : certification pour les produits qui sont sûrs, durables et conçus pour l'économie circulaire.
- Pratiques de **Lucart**, quelques exemples :
  - Projet EcoNatural : valorisation complète des briques alimentaires.
  - Projet MMC® (Municipal Material Cycle) : circularité dans les communautés locales.
  - Les produits airlaid Texicell sont réutilisables plusieurs fois et compostables en fin de vie.
  - Efficacité énergétique, hydrique et matérielle (par exemple, ISO 50001, cogénération, réutilisation).

### GLOSSAIRE

- **SBTi** = Science Based Targets Initiative - programme visant à aider les entreprises à élaborer une stratégie de réduction des émissions de GES.
- **CSDD** = Directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises - texte législatif européen visant à promouvoir un comportement durable et responsable des entreprises tout au long des chaînes de valeur mondiales ; 25/7/24, délai de transposition de 2 ans.
- **Amfori BSCI** = Amfori Business Social Compliance Initiative - code de conduite qui inclut les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que des critères éthiques et environnementaux.
- **SMS** = Système de gestion de la durabilité - approche structurée visant à intégrer les considérations environnementales, sociales et économiques dans les processus de l'entreprise.
- **ISO** = Organisation internationale de normalisation - l'organisation internationale indépendante et non gouvernementale la plus connue, spécialisée dans l'élaboration de normes relatives aux systèmes de gestion.
- **PAS 24000** = norme pour la mise en œuvre d'un système de gestion sociale, permettant aux organisations de gérer leur performance sociale.
- **SA8000** = norme de responsabilité sociale - elle propose une certification volontaire concernant le respect des droits des employés.
- **EMAS / ISO 14001** = Systèmes de management environnemental, visant à évaluer et gérer les aspects environnementaux tout au long du cycle de vie et à améliorer la performance environnementale. Ils sont complémentaires.
- **SMETA** = Normes de conformité sociale (Supplier Ethical Data Exchange) - elle aide les organisations à gérer les données relatives aux pratiques de travail dans leur chaîne d'approvisionnement.
- **PPWD** (Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages) et **PPWR** (Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages - nouveau règlement) = réglementations et lignes directrices couvrant l'emballage tout au long de son cycle de vie, visant à réduire les déchets d'emballages et à promouvoir la transition vers une économie circulaire.
- **EPD** = Déclaration environnementale de produit, permet une comparaison transparente entre des produits similaires s'ils respectent les mêmes règles (PCR).
- **PEF** = Empreinte environnementale du produit, méthodologie visant à harmoniser les ACV au niveau européen.
- **CFP** = Empreinte carbone du produit.
- **WFP** = Empreinte hydrique du produit.



## Changement climatique et décarbonisation

- Objectif mondial : limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (Accord de Paris sur le climat des Nations unies).
- Objectifs de l'UE : -55 % des émissions de GES d'ici 2030, neutralité climatique d'ici 2050.
- Empreinte carbone (EC) : émissions directes et indirectes tout au long du cycle de vie, mesurées en CO<sub>2</sub>e et calculées selon la norme ISO 14067 (produit) ou ISO 14064 / Protocole GHG (organisation).
- Classification des émissions de scope 1, 2 et 3 : émissions directes, indirectes (énergie) et celles de la chaîne de valeur.
- Science Based Targets initiative (SBTi) : aider les entreprises à aligner leurs objectifs de développement durable sur l'Accord de Paris sur le climat.
- Neutralité climatique : équilibre entre les émissions résiduelles produites et les compensations certifiées (crédits carbone = réduction/élimination d'une tonne de CO<sub>2</sub>e de l'atmosphère).
- Plan de décarbonisation de **Lucart** : à partir de l'inventaire des GES, identifier et mettre en œuvre les leviers clés pour réduire les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur au fil du temps.

- **ACV** (Analyse du cycle de vie) = évalue les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service (5 phases : extraction, production, transport, utilisation, élimination).
- **CRÉDITS CARBONE CERTIFIÉS** = instrument financier permettant de financer et de développer des projets d'atténuation en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise (compensation) ; il respecte les normes internationales et est certifié par un programme d'accréditation externe.
- **RECYCLAGE** = lorsqu'un produit est retiré et que le matériau recyclé obtenu est utilisé pour fabriquer un autre produit de la même catégorie (processus de recyclage standard - boucle fermée).
- **SURCYCLAGE** = lorsqu'un produit est retiré et que le matériau recyclé est utilisé dans une application différente (processus de recyclage CIRCULAIRE - boucle ouverte).
- **MATÉRIAU RENOUVELABLE** = composé de ressources naturelles qui peuvent être renouvelées, n'est pas épuisé par l'utilisation et peut durer indéfiniment.
- **MATÉRIAU COMPOSTABLE** = se décompose entièrement en ses composants de base en 90 jours et ne libère pas de résidus nocifs.
- **MATÉRIAU BIODÉGRADABLE** = se décompose naturellement sous l'action des organismes d'un écosystème (sans délai imposé, sans test de sécurité, sans réglementation légale).
- **DU BERCEAU À LA TOMBE** = modèle de cycle de vie qui analyse l'impact d'un produit tout au long des 5 étapes de son cycle de vie.
- **DU BERCEAU À LA PORTE D'ENTRÉE** = modèle de cycle de vie qui évalue un produit uniquement jusqu'à ce qu'il quitte l'usine avant d'être transporté vers le consommateur.
- **DU BERCEAU AU BERCEAU** = modèle de cycle de vie qui analyse l'impact d'un produit tout au long de ses cycles de vie et remplace l'étape des déchets par un processus de recyclage qui le rend réutilisable pour un autre produit.
- **DE LA PORTE À LA PORTE** = modèle de cycle de vie qui analyse un seul processus à valeur ajoutée dans la chaîne de production, utilisé dans les cycles de vie des produits comportant de nombreux processus ajoutant de la valeur entre les étapes.
- **Type I** = écolabel environnemental (par exemple, Ecolabel de l'UE, der Blaue Engel, Nordic Swan).
- **Type II** = allégations environnementales autodéclarées (par exemple, compostable, recyclable).
- **Type III** = déclarations environnementales basées sur l'ACV (par exemple, EPD).